Supplément du „COURRIER DE VEVEY, DE LA TOUR-DE-PEILZ ET COMMUNES ENVIRONNANTES" — Agence de Publicité J. Hort, rue de Lausanne, 5

6me Sermon hebdomadaire du Pasteur Russell

La notion de la justice est à la base d'un véritable caractère.

Lés temps de détresse actuels proviennent du fait qu'on a ni reconnu ni pratiqué la véritable justice.

SOMMAIRE

La justice est la base du trône de Dieu. -- La justice est le principe fondamental à la base de la loi mosaïque. -- En quoi diffèrent l'amour et la justice ? -- Le chrétien doit observer la loi d'or. -- L'observation de la justice dans la famille, dans le commerce, dans l'Eglise. -- On doit reconnaître le droit du prochain. -- L'amour l'emporte sur la justice par le sacrifice complet de soi-même.

„Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux". Matth. 7 : 12.

Parmi les enseignements que Dieu a donnés à son Eglise, il n'en est pas de plus important que celui de ce texte nous invitant à pratiquer la justice. Tous les actes de Dieu sont basés sur la justice parfaite et il demande à ses enfants d'agir comme lui, de cultiver et de former dans leur caractère les grandes qualités qu'il possède, qu'il a magnifiquement manifestées et dépeintes pour nous. Beaucoup de personnes pensent que la justice est une chose toute ordinaire que chacun reconnaît généralement et à laquelle il se conforme, cependant il n'en est rien. Nombre d'individus disent qu'ils sont chrétiens et qu'à ce titre leur devoir est naturellement de pratiquer la justice, ils disent aussi que l'essentiel est de faire croître en eux l'amour. Nous disons à ces personnes-là que la justice doit toujours venir en premier lieu ; notre devoir est de rendre justice à tous les humains et même aux animaux.

Le malheur du monde entier, c'est qu'il ne reconnaît pas véritablement ce principe-là. La justice est la base du trône de Dieu, elle est le principe fondamental d'après lequel Dieu veut que nous formions, bâtissions notre caractère, car c'est d'après ce principe que Dieu agit avec toutes ses créatures. C'est parce que ce principe de justice n'a pas été reconnu, admis, que le monde passe par de dures expériences et qu'un temps de grande détresse descend sur toute l'humanité, selon les Ecritures. Si, chez les humains en général, il ne subsiste que peu de choses dignes d'amour, cependant il doit être rendu justice à chacun. Les disciples de Christ tout spécialement doivent rendre justice à tous.

Combien le monde serait beau et grand si tous les hommes mettaient parfaitement en pratique les enseignements de notre texte. On ne verrait plus des individus cherchant à duper leur voisin avant que celui-ci ait pris les devants à leur égard ; on ne devrait jamais profiter abusivement de son prochain, mais au contraire tenir compte de ses faiblesses, de son infériorité, en ménageant ses intérêts. Tous ceux qui profitent déloyalement d'autrui font quelque chose de contraire au bien de leur prochain ; Jésus a dit : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux ».

La justice et le fondement de la loi.

Il y a trente-cinq siècles, Dieu fit sortir les Israélites du pays d'Egypte et leur fit comprendre qu'en vertu de l'alliance qu'Il fit avec Abraham quatre cents ans auparavant, sa postérité devait bénir toutes les familles de la terre. Dieu leur demanda alors s'ils étaient disposés à recevoir l'accomplissement de cette promesse. Les Israélites répondirent qu'ils étaient prêts à recevoir la mission promise ; Dieu les conduisit alors au mont Sinaï où ils conclurent avec l'Eternel une alliance aux termes de laquelle ils s'engageaient à faire tout ce qu'Il leur commanderait. Dieu leur donna les dix commandements et leur fit savoir que, s'ils voulaient être la postérité d'Abraham dont la mission est de bénir toute l'humanité, ils devaient observer ces commandements.

L'alliance de la loi reposait sur la justice seule ; cette loi ne demandait pas d'aimer ses ennemis. Si le peuple d'Israël rendait la justice et l'observait, Dieu les jugerait alors dignes de devenir la postérité d'Abraham qui doit bénir le monde, mais les Juifs ne purent pas rendre la justice ni l'observer ; ils ne purent pas faire à leur prochain ce qu'ils auraient voulu qu'on fit à eux-mêmes. Leur échec ou insuccès provenait de leur condition déchue, parce que le péché s'était enraciné dans la nature humaine (Rom. 3 : 20). Les dispositions au lucre et à la rapacité qui, depuis ce moment-là, se sont toujours manifestées chez ce peuple commençaient à apparaître alors. Bien que Dieu eut accordé sa protection à cette nation pendant plus de seize cents ans, aucun d'entre eux n'obtint jamais la récompense offerte à ceux qui pourraient observer la loi, c'est-à-dire la vie éternelle. -- Lév. 18 :5 ; Rom. 10 : 5.

Il n'était certes pas facile d'observer l'alliance de la loi de justice ; nous venons de voir que les Juifs n'y réussirent pas. L'apôtre dit d'ailleurs que, par les œuvres de la loi, aucune chair imparfaite (déchue) ne sera sauvée. Dieu cependant avait dit à ce peuple que, s'il n'observait pas la loi, il ne pourrait pas être la postérité d'Abraham qui devait bénir toutes les familles de la terre.

L'Eglise et la loi.

Les Ecritures font voir que l'Eglise de Christ est la postérité spirituelle d'Abraham (Gal. 3 : 8, 16, 29) ; cette Eglise doit donc observer la loi ; mais pour qu'elle puisse accomplir ce qu'aucun humain déchu ne pouvait faire, Dieu a pris des dispositions spéciales pour cette Eglise, alors qu'il n'avait rien fait de semblable pour la nation juive (le peuple typique). Dieu, sachant qu'aucun humain déchu ne pouvait observer parfaitement sa loi, envoya son Fils dans le monde pour secourir la race humaine. Notre Seigneur était parfait ; n'ayant pas été contaminé par la race d'Adam, il était « saint, innocent, sans tache et séparé des pécheurs », il pouvait observer la loi divine, et l'observa ; puis, obéissant à la volonté divine, il s'offrit lui-même en sacrifice. Tous les mérites d'une telle vie sacrifiée constituaient entre les mains du Père un crédit à l'actif de notre Seigneur Jésus et selon les desseins du Père, notre Seigneur mettra ce crédit-là au bénéfice d'Adam et de toute sa race. C'est cela qui sera le prix de leur rançon, lorsque l'âge évangélique sera terminé.

Dès que notre Seigneur aura offert ses mérites au Père céleste, le monde entier sera remis entre ses mains et il commencera immédiatement son œuvre grandiose qui, sous son gouvernement, doit bénir toutes les familles de la terre. La longue attente entre la première et la seconde venue de notre Seigneur fut consacrée au développement d'une autre partie des plans de Dieu qui voulait en effet que Christ choisît une Eglise du milieu du monde pour qu'elle ait part dans la suite avec lui à la grande œuvre qui doit bénir toute l'humanité ; aussi, le règne de Christ ne commencera pas avant que le nombre prédestiné des membres de l'Eglise soit complet, tous ayant été choisis, mis à l'épreuve puis transformés, par la puissance divine, à la première résurrection. La postérité spirituelle d'Abraham sera alors au complet.

Il est bon de remarquer que la postérité spirituelle d'Abraham n'est pas la postérité charnelle de ce dernier. Jésus, s'il était resté humain, n'aurait jamais pu bénir le monde ; il aurait pu établir un bon gouvernement humain, mais n'aurait jamais obtenu le droit de donner la vie aux morts. Il n'aurait ainsi jamais pu enlever la malédiction de la mort avec tous ses auxiliaires. Jésus devait donc faire quelque chose de plus que d'observer la loi divine, quelque chose en un mot que la justice ne demandait pas, soit le sacrifice de lui-même. En observant la loi, Jésus avait obtenu le droit de vivre à toujours ; si donc il avait établi son Royaume sans donner sa vie en rançon, il n'aurait pu bénir l'humanité, car tous les pécheurs seraient restés sous la condamnation à mort.

Tout en observant la loi, Jésus offrit son corps en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu, ce qui était de sa part un culte raisonnable de sacrifice que lui dictait son amour. Notre premier devoir est aussi d'observer la loi, de vivre aussi près que possible de l'idéal qu'elle nous montre ; par contre, comme nous nous sommes enrôlés sous la bannière de Christ, nous devons, en outre, offrir notre corps en sacrifice vivant comme tous ceux qui ont marché sur ses traces fidèlement, jusqu'à la mort. Le chrétien a donc des obligations qui dépassent celles des autres gens ; nous sommes soumis à la loi d'or de la justice, mais par notre amour, nous devons faire beaucoup plus que la justice.

Dans la mesure où nous le pouvons, nous devons être parfaitement justes en pensées, en paroles et en actes ; mais nous ne pouvons pas accomplir cela, car aucun descendant d'Adam ne peut observer la loi divine. L'égoïsme est profondément enraciné dans notre corps charnel, aussi nous ne pouvons pas parvenir à la véritable perfection ; mais si nous faisons un faux pas, une chute, nous ne sommes pas condamnés, car notre condition est bien différente de celle des Juifs (Rom. 8 : 1.) Le sang de

Jésus-Christ nous purifie de toute imperfection ; la miséricorde de Christ recouvre toutes les fautes que nous pouvons commettre.

Cela ne doit néanmoins, en aucune manière, nous empêcher de faire de notre mieux. Si, dans nos cœurs, nous avons reconnu et accepté la loi d'or, nous devons nous efforcer d'y conformer même nos pensées ; si nous pensons à notre prochain, si nous parlons de lui, nous devons le faire avec une charité et un désintéressement semblables à ceux que nous voudrions lui voir manifester à notre égard. Nous devrions mettre en pratique ce principe chaque jour envers chacun. Quel que soit notre état d'imperfection, au début de notre vie chrétienne, l'œuvre de la grâce divine doit nous transformer de plus en plus, afin que nous ressemblions toujours davantage à notre Seigneur Jésus.

Comment l'amour accomplit la loi

Pour tout ce qui a trait à notre cœur, nous devons devenir des images fidèles du Fils bien-aimé de Dieu, bien que nous ne puissions atteindre son idéal glorieux. Nous savons que nous n'y parviendrons pas tant que nous serons dans la chair ; nous pouvons demander chaque jour pardon à Dieu pour nos imperfections et, Lui qui connaît notre cœur, prend plaisir à nous voir faire de notre mieux, nous efforçant de croître en grâce, en connaissance, nous efforçant de satisfaire à toutes les exigences de l'idéal divin. Notre Seigneur avait de telles dispositions et le Père aime tous ceux qui possèdent le même esprit. Il ne suffit pas de reconnaître nos propres penchants au péché, de commencer à marcher dans les voies divines de la justice, car, si nous avons l'Esprit de Dieu, nous étudierons son caractère et nous imiterons toutes les vertus et tous les traits distinctifs de ce caractère. Chaque homme qui cherche à faire du bien à tous ne voudra jamais faire moins que ce qui est juste, il fera plutôt davantage, c'est pourquoi l'apôtre dit : « L'amour est l'accomplissement de la loi «.

Lorsque notre Seigneur donna à son Eglise un nouveau commandement (Jean 13 : 34), dans ce commandement était renfermé tout ce qui touchait à la loi. Tous ceux qui ressentent un amour de cette nature comprennent que ce fut l'amour et non la justice qui amena notre Seigneur à quitter la gloire céleste pour venir sacrifier sa vie en faveur de l'humanité. Le Père ne commanda pas au Fils de faire ce sacrifice, il ne commande à personne de sacrifier ses intérêts personnels pour autrui. Dieu allait accomplir ses desseins ; si son Fils voulait en être l'exécuteur, une récompense lui était promise et réservée.

Notre Seigneur fut pleinement consentant de souffrir la mort, même la mort de la croix, parce qu'il aimait le Père. Possédant les dispositions de caractère de son Père, Jésus éprouva de la compassion pour l'humanité déchue. Dieu voulait racheter toute l'humanité, accorder de nouveau les faveurs et bénédictions divines à tous les humains de bonne volonté et obéissants. Notre Seigneur Jésus aspirait ardemment à accomplir cette œuvre qui était quelque chose de plus qu'une œuvre de justice. Si nous nous sommes enrôlés sous sa bannière pour avoir part avec lui aux souffrances de la vie présente et aussi à la gloire, à l'honneur et à l'immortalité futurs, c'est que nous avons fait un contrat d'alliance par lequel nous nous sommes soumis à la loi de l'amour. « L'amour ne fait point de mal au prochain » ; l'amour va plus loin que l'observation de la loi mosaïque, l'amour comprend tout ce qui a trait à la justice ; en outre, il conduit un individu à se sacrifier pour son prochain, pour ses amis et pour sa famille ; c'est cela qui est plus que la justice.

Nos obligations envers notre prochain

Beaucoup d'enfants de Dieu paraissent ne pas comprendre que la justice doit précéder l'amour. Dieu exige la justice et, si nous avons consenti à lui donner plus que ce qui est conforme à la justice, nous ne saurions en aucune manière nous dérober aux exigences de la justice. Nous voyons partout régner l'injustice ; il y a des parents qui ne sont pas justes envers leurs enfants et qui profitent d'eux de diverses manières. Les parents ne doivent pas se borner à donner la vie à leurs enfants et à faire d'eux des instruments travaillant uniquement aux intérêts de la famille, mais ils doivent encore leur procurer une instruction convenable et leur donner à la maison un enseignement religieux satisfaisant. Tout homme devrait connaître ses droits dans sa famille et devrait aussi respecter les droits des autres membres de la famille.

Il arrive parfois que le fils d'un brave et honnête homme s'enfuie de la maison paternelle mais un enfant vraiment bien élevé le fera rarement. Dans beaucoup de familles, on ne traite pas les enfants d'une manière juste ; souvent les parents ne comprennent pas que leurs fils et filles, à un certain âge, ont des droits, et ces parents-là continuent à considérer leurs fils et filles comme de petits enfants. Les parents devraient cultiver une affection intelligente et ouverte qui leur permettrait de venir en aide à leurs enfants dans toutes leurs affaires personnelles. Lorsqu'un enfant avance en âge, on doit lui laisser une certaine indépendance de pensées ; car à un moment donné, les pensées vont bien au-delà des limites tracées par les parents et si le jeune homme a été bien éduqué pendant ses années de croissance, il saura peser et agir par lui-même, mais recherchera toujours les conseils et directions de ses parents.

Il y a des patrons qui ne donnent pas à leurs employés ce à quoi ils ont raisonnablement droit. On ne peut naturellement donner à chacun tout ce qu'il demande, car certains individus demanderaient l'impossible et ne seraient pas encore satisfaits. Si le patron est juste, l'employé n'a pas besoin de réclamer les choses auxquelles il a droit ; c'est le patron qui veillera à ce qu'il y soit fait droit.

Il y a des personnes qui aiment à diriger les affaires de leurs amis, elles disent toujours à d'autres ce qu'elles doivent faire et comment elles doivent le faire. Nous devrions rester modestes, respecter les droits des autres et ne pas vouloir leur imposer notre manière de voir. Si l'on nous demande ce qu'il faut faire et comment il faut le faire, nous pouvons alors le dire si nous le jugeons bon. Si quelqu'un vient nous demander conseil nous lui dirons qu'à sa place nous ferions probablement ainsi, mais qu'en définitive c'est à lui de prendre une décision. Si nous parlons ainsi nous laissons à chacun sa propre responsabilité.

Considérons l'autre aspect de la question

Après avoir parlé des obligations des parents, examinons celles des enfants. La loi d'or dit faites à vos parents ce que vous voudriez que vos propres enfants fissent à vous-mêmes quand vous serez avancé en âge. Les enfants doivent se pénétrer de cette vérité. Si chaque enfant recevait des enseignements convenables dans ce domaine-là, les parents n'auraient pas besoin de se lamenter sur l'ingratitude de leurs enfants qui, ayant atteint l'âge mûr, ont oublié l'amour et les soins qu'ils ont reçus de leurs parents. Les parents devraient pouvoir dire qu'ils ont inculqué au fond du cœur de leurs enfants de tels principes de justice dès leur plus jeune âge, que ces derniers éprouveraient une aversion profonde à la pensée de commettre la moindre iniquité.

Parlons aussi des employés puisque nous avons parlé des patrons. Chacun d'eux devrait supposer que leurs rôles respectifs ont été renversés ; chacun d'eux devrait se demander ce qu'en toute justice il devrait faire respectivement, l'un envers son employé, l'autre envers son patron ? Quels rapports et quels sentiments d'équité devraient s'établir entre eux ? Si dans la pratique on procédait ainsi il se produirait de grandes améliorations dans les rapports entre patrons et employés.

Si donc nous examinons ce qu'il est juste et équitable de faire, si nous voulons sincèrement l'accomplir, nous deviendrons toujours plus justes dans nos relations avec tous, y compris nos associés dans les affaires. Si nous achetons ou si nous vendons il y a toujours une manière honnête et raisonnable de procéder. Il est injuste de faire perdre de l'argent à celui de qui l'on achète ; nous devons loyalement admettre que celui qui nous vend des marchandises a le droit de faire un honnête bénéfice. Si nous vendons nous avons aussi le droit de faire un bénéfice honnête et non un bénéfice injuste. C'est la loi d'or qui doit régler toutes ces questions.

La justice au sein de l'Eglise

Si, d'une part, l'Eglise a pour base le principe d'après lequel les membres de l'Eglise évangélique doivent sacrifier leur vie pour les frères, d'autre part, les enfants de Dieu sont loin de reconnaître les principes de la justice dans leur manière d'agir les uns avec les autres. Chaque fois qu'une difficulté surgit, nous devons examiner avec soin notre propre cœur, notre conduite pour nous rendre compte si la faute ne vient pas de nous-mêmes ; les difficultés proviennent presque toujours du fait que l'on a violé les principes de la justice.

Le trône de Dieu est élevé sur la base de la justice. L'Eglise, édifiée de la même manière a pour base ce même principe. Chacun de ses membres peut faire abandan de ses droits personnels, mais il ne doit pas porter préjudice à ceux de son prochain. Nous sommes heureux de voir les autres gens agir à notre égard avec justice, mais nous ne devons pas nécessairement faire prévaloir nos droits en toute occasion, car l'amour ignore souvent ses droits personnels. La vie de notre Seigneur sur la terre fut une vie de sacrifice. Dans l'Eglise ainsi que dans la famille et dans le commerce, nous devons considérer avec sagesse quelle est la volonté de Dieu plutôt que de faire valoir nos droits et de profiter des autres autant que nous le pouvons.

Si nous agissons de cette manière, nous faisons croître en nous l'esprit de justice. Considérons comment cette loi de justice est mise en pratique par Dieu, par exemple : la loi divine fut, à l'origine, présentée à Adam qui l'enfreignit ; la justice de Dieu lui infligea comme châtiment la peine de mort. Dieu, sans mettre de côté sa loi, sa justice, apporta cependant des bénédictions à la race d'Adam par notre Seigneur Jésus-Christ. L'amour l'emporta sur la justice, non en violant cette dernière, mais en sacrifiant Jésus. Nous devons de même nous sacrifier pour la cause du Seigneur, de la vérité et des frères ; nous agirons ainsi. C'est dans notre propre intérêt que nous agirons ainsi, que nous croîtrons en grâce, dans la connaissance et notre caractère ressemblera toujours plus à celui de notre Dieu.